



CDG 38

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

> **Service** : Santé et Sécurité au Travail

> **Date** : Mars 2019

Fiche d'information : Accident Vasculaire Cérébral

1. Définition

Un accident vasculaire cérébral (AVC) ou attaque cérébrale, est une défaillance de la circulation du sang qui affecte une région plus ou moins importante du cerveau. Il survient à la suite de l'obstruction ou de la rupture d'un vaisseau sanguin et provoque la mort des cellules nerveuses, qui sont privées d'oxygène et des éléments nutritifs essentiels à leurs fonctions.

2. Activités professionnelles concernées

Il n'y a pas d'activités professionnelles spécifiques concernées par l'accident vasculaire cérébral.

3. Les risques

Si le patient n'est pas pris en charge rapidement, il y a un risque de séquelles définitives (paralysie, troubles de la mémoire et du langage...), voire de décès.

4. Les symptômes

Certains symptômes sont des signes de survenue d'un accident vasculaire cérébral :

- ✓ Faiblesse ou engourdissement soudain de la face, du bras et/ou de la jambe d'un côté du corps.
- ✓ Diminution ou perte de la vision, en particulier d'un œil.
- ✓ Trouble du langage : perte soudaine de la parole, difficulté pour parler ou comprendre ce qui est dit, langage incompréhensible (charabia).
- ✓ Mal de tête sévère, inhabituel, sans cause apparente.
- ✓ Instabilité de la marche inexplicée ou chute soudaine, en particulier en association avec l'un des symptômes précédents.

D'autres symptômes tels qu'une agitation ou une fatigue intense inhabituelles peuvent être précurseurs des signes précédents.

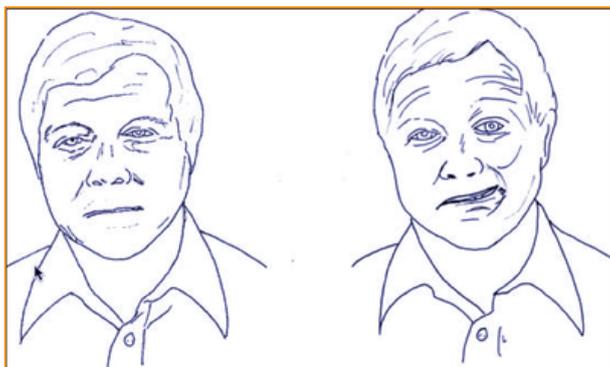
5. La conduite à tenir

**En cas de présence de l'un des symptômes précédemment cités :
Appeler immédiatement le 15**

Une prise en charge rapide de l'AVC (inférieure à 4h) limite considérablement les risques de séquelles.

En cas de doute sur les symptômes, trois questions simples sont à poser à la victime :

✓ **Demander à la victime de sourire** : un sourire asymétrique est anormal. Il est également possible de lui demander de gonfler les joues.



✓ **Demander à la victime de parler** en répétant une phrase simple pour évaluer un éventuel trouble du langage (parole empâtée ou impossible) ou lui demander la date du jour, le lieu où l'on se trouve...

✓ **Demander à la victime, assise ou allongée, de fermer les yeux et d'étendre les bras devant elle pendant 10 secondes.** Il est anormal qu'un des deux bras ne s'élève pas ou chute progressivement. Il est également possible de demander à la victime de serrer très fort vos deux mains. Une force différente entre les deux côtés est anormale.



La présence de l'un de ces troubles doit entraîner un appel immédiat du 15